ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 34469

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les moyens dont disposent les établissements publics d'enseignement agricole dans le département de l'Aude. L'enseignement public agricole connaît, depuis plusieurs années, des difficultés particulières qui ont motivé, lors de la rentrée 1998, un mouvement social revendicatif de grande ampleur. Le rapport sur l'état des lieux de l'enseignement agricole public, confié à l'inspecteur général de l'agriculture, M. Jean Moulias, et dont les conclusions ont été remises à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche en mai dernier, indique qu'il faudrait aujourd'hui créer 2 434 emplois pour rattraper le retard accumulé et pour résorber la précarité massive qui affecte tant les personnels enseignants que les personnels ATOSS. Dans le même temps, la mission confiée au recteur Fremont sur le recrutement des enseignants et des cadres de l'enseignement agricole public, reconnaît que ce secteur de l'enseignement n'a pas bénéficié des créations de postes correspondant à l'évolution des effectifs d'élèves scolarisés. Dans le département de l'Aude, le LEGTA de Carcassonne et le LPA de Narbonne ont des besoins de création ou remplacement de 14 postes d'enseignement et de 10 postes de personnels ATOSS. Il lui demande quelles dispositions compte prendre le Gouvernement pour donner les moyens à l'enseignement public agricole de remplir ses fonctions éducative, sociale et économique dans les territoires ruraux de notre pays et en particulier dans le département de l'Aude.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a consenti un effort important pour améliorer le niveau de l'emploi dans l'enseignement agricole. Il a été en effet créé pour les années budgétaires 1998, 1999 et 2000 respectivement 150, 308 et 379 emplois. Par ailleurs, des crédits supplémentaires ont été retenus permettant le réemploi de tous les agents contractuels et le remplacement des personnels d'enseignement. Toutes ces mesures ont permis d'améliorer notablement les conditions de la dernière rentrée scolaire et de résorber le nombre d'emplois précaires. Concernant le projet de loi de finances pour l'année 2001, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'est donné pour objectif de continuer dans la dynamique actuelle de croissance d'emplois budgétaires et emplois nouveaux, la création de 559 emplois budgétaires. Ces dernières répondent complètement aux obligations découlant des textes législatifs en vigueur portant application d'un protocole de résorption de l'emploi précaire négocié entre le ministre de la fonction publique et les organisations syndicales représentatives. Au total, les mesures inscrites dans le budget 2001 constituent bien une étape substantielle vers le renforcement des moyens de l'enseignement agricole public. S'agissant de la demande des organisations syndicales d'un plan pluriannuel de créations d'emplois, il apparaît nécessaire d'engager une programmation comprenant trois volets : le premier concerne les créations nettes d'emplois, le second le recrutement pour le strict renouvellement des personnels et le troisième la résorption de la précarité en application des mesures prises par le ministre de la fonction publique.

Données clés

Auteur : M. Jacques Bascou

Circonscription : Aude (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 34469
Rubrique : Enseignement agricole
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 septembre 1999, page 5294
Réponse publiée le : 22 janvier 2001, page 419